

Masseurs-kinésithérapeutes : ouvrir un compte sur la messagerie sécurisée de santé



Depuis la parution de 2 décrets en 2016, les professionnels de santé sont désormais obligés d'utiliser une messagerie sécurisée pour communiquer des données concernant leurs patients. C'est pourquoi le conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, avec les autres ordres de santé et l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'information Partagés de Santé), proposent désormais une messagerie professionnelle sécurisée et gratuite, dédiée aux échanges entre les praticiens.

Accessible à partir du site www.mssante.fr, elle permet non seulement d'échanger des informations facilement et en toute sécurité avec les autres professionnels de santé afin de mieux coordonner les soins des patients, mais aussi d'accéder à un annuaire professionnel où sont listées les coordonnées des autres professionnels de santé inscrits au service. Cet annuaire est actualisé chaque jour.

Tout professionnel de santé titulaire d'une carte CPS (carte professionnelle de santé), exerçant en ville ou à l'hôpital, peut s'inscrire gratuitement à ce service, sur le site www.mssante.fr, ou par l'intermédiaire de son établissement.